QUE SE PASSE-T-IL À LA FIN DE MA PÉRIODE D'AUTO-EXCLUSION?

Vous pourriez décider de ne pas retourner dans un établissement de jeu ou sur le site PlayNow.com. Si c'est le cas, aucune action ne sera requise de votre part et vous continuerez d'être inscrit au programme d'auto-exclusion volontaire.

Si vous décidez de mettre fin à votre auto-exclusion volontaire une fois que la période de temps que vous aurez sélectionnée aura pris fin, vous devrez répondre à certaines exigences.

Vous devez d'abord suivre le cours gratuit **Pause and Plan: After Your Voluntary Self-Exclusion Ends.** Ce cours vous aidera à concevoir un plan pour retourner aux jeux d'argent, si c'est ce que vous choisissez de faire.

Le cours est offert en personne tous les mois par la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances. Pour vous inscrire, communiquez avec la Fondation au 204-944-6368. Autrement, vous pouvez choisir de suivre le cours en ligne au http://www.mbll.ca/pauseandplan (anglais seulement).

Une fois que vous avez terminé le cours **Pause and Plan**, vous devez écrire à la Société manitobaine des alcools et des loteries pour demander de mettre fin à votre auto-exclusion volontaire. Vous pouvez envoyer votre lettre signée de l'une des deux manières suivantes :

1. Par courrier

Service de la sécurité générale La société manitobaine des alcools et des loteries 1390, avenue Pacific Winnipeg (Manitoba) R3E 3R9

Assurez-vous d'indiquer votre adresse postale actuelle. Nous ne pouvons pas traiter votre demande sans elle. Une fois que vous aurez reçu un accusé de réception de votre lettre de la Société manitobaine des alcools et des loteries, vous pourrez de nouveau vous rendre dans les établissements de jeux d'argent et/ou ouvrir un compte sur PlayNow.com.

2. Par courriel

VSE@mbll.ca

Une lettre signée est requise. Balayez votre lettre signée et joignez-la à votre courriel en tant que pièce jointe. Une fois que vous avez reçu un courriel de réponse indiquant que votre lettre a été reçue et acceptée, vous pourrez de nouveau vous rendre dans les établissements de jeux d'argent et/ou ouvrir un compte sur PlayNow.com.

Veuillez compter environ une semaine pour le traitement.

PUIS-JE EXCLURE UN CONJOINT OU UN MEMBRE DE LA FAMILLE?

Il est normal que l'on veuille venir en aide à un proche que l'on juge en difficulté. Toutefois, seule la personne en quête d'une auto-exclusion volontaire peut s'inscrire. Personne ne peut prendre cette décision à sa place.

Si vous éprouvez des inquiétudes à propos des habitudes de jeu d'une personne de votre entourage, la ligne d'aide sur le jeu compulsif, disponible 24 heures sur 24, peut vous apporter le soutien et les recommandations nécessaires. 1-800-463-1554

VOUS POUVEZ OBTENIR DE L'AIDE.

Les personnes qui participent à du counseling, en plus du programme d'auto-exclusion volontaire, ont beaucoup plus de chances de reprendre le contrôle sur leurs habitudes de jeu.

Pour en savoir plus au sujet des options d'aide et de soutien pour les problèmes de jeu au Manitoba, téléphonez à la ligne d'aide sur le jeu compulsif au **1-800-463-1554**

POUR EN SAVOIR PLUS

La société manitobaine des alcools et des loteries

Service de la sécurité générale 204-957-2500 poste 8648 ou mbll.ca

Centres d'information GameSense

McPhillips Station Casino 204-985-1240 Club Regent Casino 204-985-0419

Auto-exclusion VOLONTAIRE OPT-OUT OTT

Détails du programme d'auto-exclusion volontaire



QU'EST-CE QUE L'AUTO-EXCLUSION VOLONTAIRE?

Vous pouvez, pendant une période donnée, demander une auto-exclusion de PlayNow.com ou des établissements de jeu qui appartiennent à la Société manitobaine des alcools et des loteries ou qui sont gérés par elle.

Établissements de jeu

Votre demande d'auto-exclusion présentée en personne signifie que vous vous engagez à ne pénétrer dans aucun des lieux suivants :

- Club Regent Casino
- McPhillips Station Casino
- Shark Club Gaming Centre

Vous n'êtes plus admissible aux jeux sur PlayNow.com pendant toute la durée de votre exclusion. Si vous avez un compte PlayNow.com, il sera fermé.

PlayNow.com:

Votre demande d'auto-exclusion présentée en ligne signifie que vous vous engagez à ne pas accéder à PlayNow.com.

L'auto-exclusion volontaire de Playnow.com ne s'applique pas aux établissements de jeu du casino ou du centre de jeux.

Vous serez aussi exclu de tout établissement de jeu ou site Web de jeu à venir, des établissements de jeu qui appartiennent à la Société manitobaine des alcools et des loteries ou qui sont gérés par elle, pendant toute la durée de votre période d'auto-exclusion.

COMMENT PUIS-JE M'EXCLURE VOLONTAIREMENT?

Rendez-vous au Centre d'information GameSense ou demandez à un membre de notre personnel sur place de vous orienter vers le personnel de la Sécurité ou le Chef d'exploitation du Casino.

Vous pouvez également vous inscrire dans des emplacements autres que le Casino. Vous pouvez communiquer avec le personnel de la Sécurité de la Société manitobaine des alcools et des loteries au 204-957-2500, poste 8468, afin de savoir où vous pouvez vous inscrire et prendre un rendez-vous.

Afin de vous exclure uniquement de PlayNow.com, accédez à votre compte PlayNow.com. Sous la section « My Account », accédez à « Self-Exclusion ». Les écrans vous guideront tout au long du processus pour remplir votre formulaire d'auto-exclusion volontaire.

QUE SE PASSE-T-IL LORSQUE JE M'INSCRIS?

Lorsque vous vous inscrivez à l'auto-exclusion d'un établissement de jeu, vous allez rencontrer un Chef d'exploitation et un membre du personnel de la Sécurité. Ils sont conscients de la difficulté de la décision que vous avez prise et ils vous apporteront tout le soutien possible. Lorsqu'ils sont disponibles, des conseillers GameSense peuvent aussi vous fournir un soutien pendant votre inscription.

On vous demandera de présenter une pièce d'identité avec photo et signature émise par le gouvernement. Il pourrait s'agir d'un permis de conduire, d'un passeport ou de toute autre pièce d'identité du genre. On vous demandera aussi de signer le formulaire d'auto-exclusion volontaire et on prendra votre photo.

Ces renseignements personnels sont recueillis et utilisés afin d'administrer le programme d'auto-exclusion volontaire conformément à la *Loi sur l'accès* à *l'information et la protection de la vie privée*.

QUE SE PASSE-T-IL UNE FOIS QUE JE SUIS INSCRIT?

Une fois que vous êtes inscrit à l'établissement de jeu, la photo et les renseignements que vous nous avez fournis sont utilisés par les membres du personnel de notre équipe de la Sécurité afin de vous identifier, au cas où vous tenteriez de pénétrer de nouveau dans cet établissement de jeu. Ces derniers doivent être en mesure de vous reconnaître pour appuyer votre décision.

Si vous êtes détenteur de la Carte Club, votre adhésion sera annulée et vos droits et privilèges seront perdus pour s'assurer que vous ne recevrez pas d'autres communications, parmi lesquelles des événements promotionnels et des coupons. Si, au moment de l'exclusion, vos Points de joueur ont une valeur minimale de 5,00 \$, ils seront convertis en une carte-cadeau d'épicerie qui vous sera envoyée par la poste. Les Points de joueur d'une valeur inférieure à 5,00 \$ seront supprimés.

Si vous vous excluez volontairement de PlayNow.com, votre compte sera annulé et votre solde vous sera remboursé. Aucun des fonds promotionnels que vous avez reçus ne pourra être réclamé.

COMBIEN DE TEMPS SERAI-JE AUTO-EXCLU?

C'est vous qui décidez de la durée de l'exclusion.

Vous pouvez choisir un minimum de :

- 6 mois
- 1 an
- 2 ans
- 3 ans

L'auto-exclusion des établissements de jeu commence dès le moment où vous vous inscrivez. Tout compte existant de PlayNow.com sera fermé peu de temps après que votre exclusion aura été traitée.

C'est vous qui choisissez pendant combien de temps vous serez exclu. L'auto-exclusion volontaire ne peut pas être révoquée.

QUE SE PASSE-T-IL SI JE NE RESPECTE PAS MON ENGAGEMENT?

Vous êtes responsable de respecter l'engagement que vous avez pris. Si vous vous rendez dans les établissements de jeu avant d'avoir répondu aux exigences de la Société manitobaine des alcools et des loteries pour mettre fin à votre auto-exclusion, on vous demandera de quitter les lieux.